

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur
<http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés
+ de 90 000 Euros

Pouvoir adjudicateur / Entité adjudicatrice
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

COMMUNE DE BOULEURS

Monique BOURDIER,
24 rue de l'Église, 77580 Bouleurs
Tel : +33 164638414.
Fax : +33 164630532. E-mail :
mairiedebouleurs@wanadoo.fr
Adresse générale du pouvoir adjudicateur :
<http://www.mairiedebouleurs.fr>
Site du profil d'acheteur :
<https://www.marches-securises.fr>

Description du marché

Objet du marché : Aménagement de voirie et création d'un chemin piéton - Rue de Montpichet et Carrefour Chemin de Rebais / République
Lieu d'exécution
Rue de Montpichet et Carrefour Chemin de Rebais - République 77580 BOULEURS
Caractéristiques principales : Installation de chantier, signalisation temporaire de chantier, DOE ; Démolition de maçonnerie, dépose de panneau, déplacement container, rabotage de chaussée ; F et pose de candélabre automne ; F et pose de caniveau grille et gargoille ; Terrassements ; Fourniture et mise en oeuvre de BBSG 0/10, de cailloux, de BB 0/6, de grave béton concassé, géotextile ; Bordure T2, A2, bordurette P2 ; Signalisations horizontales et verticales ; Espaces verts.
Type de marché : Travaux ; Exécution
Type de procédure : Procédure adaptée
Variantes refusées
L'avis implique un marché public.
Division en lots : non
Conditions de délai
Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
Vendredi 09 octobre 2020 - 11:00
Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Conditions relatives au marché
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française : Français.
Unité monétaire utilisée : Euro.
Conditions de participation
Critères de sélection des candidatures : Valeur technique (50 points) et Prix des Prestations (50 points) - Voir détails RC.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Date limite d'obtention : vendredi 02 octobre 2020 - 11:00
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Cabinet BEC 6 allée des acacias, à l'attention de M. VAILLANT Gilles, 77100 MAREUIL LES MEAUX.
Tel. +33 160012600.
E-mail : contact@cabinet-bec.fr.
Date d'envoi du présent avis
17 septembre 2020

Enquête publique

Mairie de Fresnes-sur-Marne

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET PORTANT SUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n 2020-066 du 20 août 2020. Le Maire de FRESNES-SUR-MARNE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme.

À cet effet, M. Gilles de SORBIER de POU-GNADRESSE a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de FRESNES-SUR-MARNE, du **lundi 14 Septembre 2020 au mercredi 14 Octobre 2020** pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les **jeudi 17 Septembre de 14h à 17h**, **samedi 26 Septembre de 9h à 11h30**, **mercredi 30 Septembre de 9h à 11h30** et **mercredi 14 octobre de 9h à 11h30**.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier, et

les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le port du masque est obligatoire lors des visites en mairie pour consulter le dossier d'enquête publique. Sauf évolution réglementaire, les personnes non masquées ne pourront être reçues par le commissaire enquêteur.

Du gel hydroalcoolique et des gants seront mis à disposition pour la manipulation du dossier d'enquête.

Les personnes souhaitant déposer une observation dans le registre devront être munies de leur propre stylo.

Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous lors des permanences physiques auprès du secrétariat de la mairie, par email à l'adresse suivante : mairie@fresnes-sur-marne.fr ou par téléphone au 01.60.26.03.81.

Le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au maire.

Jean LEFORT,
Maire de Fresnes-sur-Marne

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BRIE-COMTE-ROBERT

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU

Par arrêté n2020-447 en date du 17 août 2020, le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du PLU.

A cet effet, Monsieur Manuel GUILLAMO a été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif en qualité de Commissaire-Enquêteur ;

L'enquête publique se déroulera à la Mairie, 2 rue de Verdun du **lundi 21 septembre 2020 au mardi 20 octobre 2020 inclus**. Le dossier sera consultable auprès du service urbanisme, (Hôtel de ville, 2 rue de Verdun), du **lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30** et sur le site internet de la Commune : <http://www.briecomteroberbert.fr/>. Chacun pourra en prendre connaissance et soit consigner ses observations sur le registre d'enquête publique à disposition au service urbanisme, soit les adresser par écrit, à l'attention du Commissaire-Enquêteur, Hôtel de Ville, 2 rue de Verdun 77170 Brie-Comte-Robert.

Le Commissaire-Enquêteur recevra en Mairie, salle du Conseil Municipal, 2 rue de Verdun, les :

- Lundi 21 septembre 2020 de 9h à 12h
- Samedi 3 octobre 2020 de 9h à 12h
- jeudi 8 octobre 2020 de 14h à 17h
- mardi 20 octobre 2020 de 14h à 17h

Son rapport et ses conclusions, transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public auprès du service urbanisme en Mairie et sur le site internet de la commune <http://www.briecomteroberbert.fr/>. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Maire,
Conseiller Départemental
Jean LAVIOLETTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE SEINE ET MARNE

Direction de la Coordination
des Services de L'État

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral 2020/6/DCSE/BPE/EC du 15 juin 2020, il sera procédé pendant 16 jours consécutifs du **lundi 21 septembre 2020 à 9h00 au mardi 6 octobre 2020 à 17h00** en mairie de Coutençon (Place de l'église 77154 COUTENÇON) à la reprise de l'enquête publique unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour du captage d'adduction d'eau potable situé sur le territoire de la commune de Coutençon - Coutençon1, indice minier 02596X0005,
- à l'autorisation de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de l'environnement,
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de l'ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera tenu à la disposition du public :
- en format papier :
- en mairie de Coutençon aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- en version numérique :
- la mairie de Coutençon sur un poste informatique dédié fourni par Publilégal,
- sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :
- sur le registre unique d'enquête papier côté et paraphé par le commissaire enquêteur ouvert :
- en mairies de Coutençon aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,
- sur le registre unique dématérialisé accessible :
à la mairie de Coutençon à partir du poste informatique dédié fourni par Publilégal, sur le site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse suivante : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>
- par courriel à l'adresse suivante : captage-adduction-eau-potable-coutencon@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, avant la fin de l'enquête au siège de celle-ci fixé à la mairie de Coutençon. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique.

Les observations ou propositions émises par voie électronique (sur le registre dématérialisé ou par courriel) sont consultables par le public à partir du site Internet des services de l'État en Seine-et-Marne à l'adresse ci-dessus mentionnée.

M. Jean-Charles BAUVE, architecte DPLG, commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations des intéressés en mairie de Coutençon aux dates et heures indiquées ci-dessous :

Lundi 21 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
mardi 6 octobre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du S2E77 - Mme Claire CRAPART - accueil@s2e77.fr Tel. 01 64 04 52 00.

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (DCSE - BPE 12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet de la préfecture. Copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête dans les mairies concernées et consultables pendant le même délai sur le site Internet de la préfecture du 77.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué par voies d'arrêtés préfectoraux sur :
- la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux souterraines et l'instauration de périmètres de protection autour du captage d'adduction d'eau potable situé sur le territoire de la commune de Coutençon - Coutençon1, indice minier 02596X0005,
- à l'autorisation de prélèvement et de distribution de l'eau en vue de la consommation humaine au titre du code de l'environnement,
- au parcellaire dans les périmètres de protection immédiate et rapprochée de l'ouvrage.

Le Parisien
Rapidité et souplesse d'un quotidien leader en IDF et l'Oise

Avis divers

COMMUNE DE ROISSY EN BRIE

AVIS DE CONCERTATION

PROJET D'AMENAGEMENT «PLEIN SUD»

En application de la délibération du conseil municipal n74 2020 en date du 22 juin 2020, a été prescrite pendant 64 jours consécutifs du **lundi 12 octobre 2020 au lundi 14 décembre 2020 inclus**, dans les bureaux de la Direction des Services Techniques de la Mairie de Roissy en Brie, service urbanisme, 34 36 rue de Watrignon une concertation sur le projet «Plein Sud» et sur l'élaboration de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme correspondante.

Les premiers éléments de programme du projet Plein Sud sont :
* Logements individuels et collectifs
* Un groupe scolaire
* Un équipement à vocation sportive
* Un parc d'activités dans le prolongement de la ZA du Moulin des Forges
* Une résidence service pour personnes âgées
* De nouveaux axes de circulation internes au périmètre du projet adaptés aux différents modes de déplacements voiture, vélo, marche à pied)
* Des aménagements naturels, continuité écologique, plantations, végétalisation

La concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en oeuvre Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

La concertation est organisée à l'initiative de la commune et est préparée par les maîtres d'ouvrages du projet.

Afin d'assurer une participation effective du public, la commune et les maîtres d'ouvrage ont souhaité placer la concertation sous l'égide de garants A cet effet, Monsieur Roland de PHILLY (courtier en assurance industrielle, joignable à l'adresse courriel suivante albane.inter@wanadoo.fr) et M Patrick NORRYNBERG (consultant, formateur, joignable à l'adresse courriel ci jointe patrick.norynberg@garant.cndp.fr), ont été désignés en qualité de garants par la Commission Nationale du Débat Public.

Les garants veilleront à la bonne information et à la participation du public Les garants sont associés aux modalités de la concertation Les garants se tiennent à la disposition de toute personne, association ou organisme souhaitant obtenir des informations ou précisions sur les modalités de la concertation.

Le dossier mis à disposition du public comportera notamment :
* Les objectifs et caractéristiques principales de la mise en compatibilité du PLU, du projet «Plein Sud», y compris, pour le projet, son coût estimatif
* Le cas échéant, le plan ou le programme dont il découle
* La liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté
* Un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement
* La mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées.
Ces documents seront établis et complétés en tant que de besoin au fur et à mesure de l'avancée des études et des réflexions sur la configuration du projet d'urbanisation et en concertation avec les garants.

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier de concertation sera tenu à la disposition du public :
* Dans les bureaux des services techniques de la Mairie de Roissy en Brie, en version papier
* Sur le site internet de la commune à l'adresse www.roissyenbrie77.fr, rubrique cadre de vie, projet urbain et travaux, projet Plein Sud.

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra consigner ses observations et propositions :
* Sur le registre de concertation en format papier ouvert dans les bureaux des services techniques de la Mairie de Roissy en Brie, 34 36 rue de Watrignon sauf les dimanches et jours fériés, chaque semaine du **lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00**
* Par courriel électronique aux garants à l'adresse suivante projetpleinsud@roissyenbrie77.fr
* Par voie postale à l'attention des garants, pendant et avant la fin de la concertation, au siège de la concertation précité

Les observations et propositions du public adressées par voie électronique et postale aux garants seront annexées au registre papier et publiées sur le site internet prévu pour la concertation préalable.

Dans le cadre de cette concertation :
* Une réunion publique de lancement de la concertation préalable se tiendra le **lundi 12 octobre 2020 à 19 h 00 Pôle culturel de la Ferme d'AYAU** Avenue Maurice de Vlaminck, Cinéma La Grange
* Une visite du site du projet sera organisée le **mercredi 4 novembre 2020 de 14 h 00 à 16 h 30**. Le point de départ de cette visite est situé à l'angle de la route de Montheÿ et de la rue du Pommerot
* Trois ateliers thématiques de concertation seront organisés

- **Le jeudi 5 novembre 2020 à 19 h 00 en Mairie, salle du conseil municipal** : un premier atelier permettra d'échanger sur le périmètre du projet ainsi que les accès au quartier et les circulations internes au quartier
- **Le jeudi 19 novembre 2020 à 19 h 00 en Mairie, salle du conseil municipal** : un deuxième atelier permettra d'échanger sur les fonctionnalités du projet (quels programmes ? quels équipements et services ? quels usages et fonctions ? quels parcours résidentiels, type d'habitat ? quelle place pour les activités économiques ?)
- **Le mardi 2 décembre 2020 à 19 h 00 en Mairie, salle du conseil municipal** : un troisième atelier portera sur le projet et son insertion environnementale, les mesures de développement durable, l'équilibre entre l'habitat et le végétal, les paysages et le mobilier urbain
* Une seconde réunion publique de clôture de la concertation préalable se tiendra le **lundi 14 décembre 2020 à 19 h 00 Pôle culturel de la Ferme d'AYAU** Avenue Maurice de Vlaminck, Cinéma La Grange.

La population, les associations locales et les autres personnes concernées sont invitées à participer à ces réunions et à ces ateliers de concertation.

Les modalités et les délais de consultation du public pourront être adaptés pour renforcer l'ouverture de la participation du public sur proposition des garants Un arrêté du Maire en prendra acte.

Une lettre d'information reprenant les comptes rendus des réunions et des ateliers sera éditée.

A l'issue de la concertation préalable et dans un délai d'un mois, les garants rédigeront un bilan de la concertation, et résumeront la manière dont se sont tenus les différents événements et échanges Ce bilan comporte une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionne les évolutions du projet, plan qui résultent de la concertation préalable.

La Commission Nationale du Débat Public transmet le bilan de la concertation préalable aux Maîtres d'ouvrages ou à la commune qui le publie sans délai sur son site internet.

La commune ou le maître d'ouvrage public dans un délai de deux mois à compter de la publication du bilan du garant sur son site internet, les mesures qu'ils ou elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation Ce bilan et les mesures correspondantes seront également tenus à la disposition du public aux services techniques de la Mairie, 34 36 rue de Watrignon aux jours et heures d'ouverture.

LA CHAPELLE GAUTHIER

RÉVISION DU P.L.U. ET DÉFINITION DES MODALITÉS DE CONCERTATION AVEC LA POPULATION

Par délibération en date du 4 septembre 2020, le conseil municipal de LA CHAPELLE GAUTHIER a prescrit la révision d'un Plan Local d'Urbanisme et défini les modalités de concertation suivantes avec la population :
* Mise à disposition du public des pièces du PLU en mairie au fur et à mesure de leur validation
* Mise à disposition d'un registre pour consigner les remarques de la population
* Exposition par le biais de panneaux tout au long de la procédure
* Informations dans le bulletin municipal et sur le site internet
* Réunion publique.Cette délibération peut être consultée au siège de la collectivité de Mairie de la Chapelle-Gauthier ainsi que sur le site <http://www.lachapellegauthier77.fr/>.

Divers société

AUJUDO, SARL au capital de 3€. **Siège social**: 67 avenue du maréchal leclerc 77230 Dammartin-en-goële. 854 028 495 RCS Meaux. Le 20/07/2020, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Meaux.

Le Parisien

Publiez vos marchés publics, vos concessions dans Le Parisien

Habilitations
60, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

01 87 39 84 40
pub@dematis.com

e-marchespublics.com

Publiez, dématérialisez vos marchés publics

Conformité réglementaire et audience garantie

En savoir plus : 01.87.39.84.87